



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

saturnisme

Question écrite n° 1394

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur le dossier de la prévention du saturnisme. En effet, dans son rapport 2001, la Conférence nationale de la santé précise qu'éradiquer le saturnisme infantile est possible et indispensable dans notre pays. Pour cela, il faut agir afin de favoriser la suppression de l'origine de l'intoxication (les peintures au plomb), et assurer systématiquement le relogement et la mise hors risque de plomb dans les logements. Les services de l'Etat (les services santé-environnement des DDASS en l'occurrence) sont chargés de lutter contre le saturnisme. Or force est de constater que les situations sont très inégales entre les départements, et que certaines DDASS ont parfois du mal à mener des actions de diagnostic et d'intervention efficaces, cela par manque de moyens. Elle lui demande donc de lui préciser les mesures urgentes qu'il compte prendre afin de remédier aux décalages entre départements en matière de lutte contre le saturnisme.

Texte de la réponse

Le ministère des solidarités, de la santé et de la famille a mis en place des mesures tendant à un meilleur dépistage et une meilleure prise en charge du saturnisme. La loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique a récemment renforcé les mesures de prévention du saturnisme lié aux anciennes peintures, en étendant à l'ensemble du territoire national la recherche de plomb à l'occasion de la vente de tout logement construit avant le 1er janvier 1949 ainsi que lors de la mise en location de tout logement construit avant le 1er janvier 1949 (entrée en vigueur à compter d'août 2008) et en renforçant les obligations des propriétaires en matière de travaux. Par ailleurs, un arrêté ministériel du 18 janvier 2005 exonère du ticket modérateur l'ensemble des plombémies pratiquées chez l'enfant et la femme enceinte pour lever tout obstacle financier au dépistage et à la prise en charge du saturnisme. La direction générale de la santé a également confié à la Société française de santé publique l'élaboration d'un guide pratique de dépistage et de prise en charge du saturnisme, qui sera mis à disposition des professionnels de santé concernés dans le courant de l'année 2005. En outre, bien qu'encore contrasté d'un département à l'autre, le bilan relatif au suivi et à l'évaluation des mesures d'urgence et de prévention contre le saturnisme élaboré chaque année conjointement par la direction générale de la santé et la direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction montre une montée en puissance de la mise en oeuvre des procédures d'urgence au plan local et l'investissement progressif des services départementaux dans ce domaine. Enfin, l'Institut de veille sanitaire a été chargé de réaliser une nouvelle enquête nationale sur l'imprégnation des enfants par le plomb, afin d'évaluer l'impact des actions de prévention mises en oeuvre. Les résultats sont attendus dans le courant de l'année 2007.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1394

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 5 août 2002, page 2801

Réponse publiée le : 29 mars 2005, page 3334